

Invitation à une activité de formation continue



Association des médecins
omnipraticiens de Laval

Titre : Embranchement: Évolution de la prise en charge des symptômes de la ménopause

No d'activité : 77134

Date : vendredi le 08 octobre 2021

Lieu : WEBINAIRE

Coordonnées : Webinaire

Objectifs

Après ce programme, les participants seront en mesure :

- D'effectuer l'évaluation des patientes ménopausées susceptibles aux symptômes de la ménopause;
- De conseiller les patientes sur les avantages et les risques des options de traitement hormonal de la ménopause (THM);
- D'initier un traitement pour la prise en charge des symptômes de la ménopause en appliquant une approche individualisée et fondée sur les données probantes.

Président de séance : Dre Marie-Claude Lavigne

Horaire

2021-10-08	08:45	09:00	Accueil/Clôture		
2021-10-08	09:00	10:30	Conférence	Embranchement : Évolution de la prise en charge des symptômes de la ménopause	Dre Martine Bernard, obstétrique et gynécologie, Hôpital Maisonneuve-Rosemont
2021-10-08	10:30	10:45	Pause/Repas		
2021-10-08	10:45	12:15	Conférence	Embranchement : Évolution de la prise en charge des symptômes de la ménopause	Dre Martine Bernard, obstétrique et gynécologie, Hôpital Maisonneuve-Rosemont

SVP vous inscrire via notre site web:
<http://amol.ca/calendrier/>

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Pfizer

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.